

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Année 2017 Numéro de production 00439
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
POUR VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Le soussigné, Olivier Pelleitier (Directeur Général),

certifie par la présente, que le véhicule :

0.1. Marque :

0.2. Type :

Variante :

Version :

0.2.1. Nom commercial :

0.4. Catégorie de véhicule :

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur :

POLARIS WORK & TRANSPORTATION
GOUPIL INDUSTRIE
Route de VILLENEUVE
47320 BOURRAN (France)

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :

Collé sous le siège passager

Collé sous le châssis :

Dans le passage de roue avant droit

VRW/GWMZZZH0K00380

0.10 Numéro d'identification du véhicule :

est conforme à tous égards au type décrit dans

la réception

du véhicule

09*KS07/46*6438*00 Rev01

30/06/2016

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels

la conduite est

autorisée

et qui utilisent les unités

pour l'indicateur de vitesse

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

à Bourran, le jeudi 18 janvier 2018

IMPORTANT :

Veuillez prendre soin de ce document. Peut être demandé lors des

enregistrements dans la Communauté Européenne

1. Nombre d'essieux et de roues :	2/4	38. Code de la carrosserie :	BA03
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées :	---	40. Couleur du véhicule :	Blanc
3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	---	41. Nombre et configuration des portes :	2, à l'avant
4. Empattement :	---	42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	2
4.1. Empattement des essieux :1-2:	2022 mm	44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant :	E9-555R-01.6129
4.1. Écartement des essieux :	---	45.1. Valeurs caractéristiques :	D: 8.24 kN / V: - / S: 100 kg / U: -
5. Longueur :	3675 mm	46. Niveau sonore	---
6. Largeur :	1306 mm	À l'arrêt: --- dB (A)	à un régime de: ---
7. Hauteur :	1893 mm	En marche: ---	63,7 dB (A)
8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable):	---	47. Niveau des émissions d'échappement :	Euro ---
9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	---	48. Émissions de gaz d'échappement :	---
11. Longueur de la zone de chargement:	2170 mm	Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable:	715/2007 - 459/2012ZX
13. Masse en ordre de marche:	1274 kg	1.1. Procédure d'essai: Type I ou ESC	---
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux:	---	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	---
1. 1.	649 kg	Opacité de la fumée (ELR):	---
2. 2.	625 kg	1.2. Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI)	---
13.2. Masse réelle du véhicule:	1262 kg	CO: --- CO2: --- HCNM: --- NOx: --- HC + NOx: --- NH3: ---	---
16. Masses maximales techniquement admissibles	---	Particules (masse): --- Particules (nombre): ---	---
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible:	2100 kg	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	---
16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu:	---	CO: --- NOx: --- HCNM: --- HCT: --- CH4: --- Particules: ---	---
1. 1.	1100 kg	2.2. Procédure d'essai:	---
2. 2.	1200 kg	CO: --- NOx: --- HCNM: --- HCT: --- CH4: --- NH3: ---	---
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble:	3500 kg	Particules (masse): --- Particules (nombre): ---	---
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	---	48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption:	---
18.1. Remorque à timon d'attelage:	1400 kg	49. Émissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique(m):	---
18.2. Semi-remorque:	---	1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs	---
18.3. Remorque à essieu central :	---	Émissions de CO2	---
18.4. Remorque non freinée :	637 kg	Conditions urbaines: ... g/km	---
19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage :	---	Conditions extra-urbaines: ... g/km	---
1. 1.	100 kg	Conditions mixtes: ... g/km	---
20. Constructeur du moteur:	SCHABMÜLLER GmbH	Pondéré, conditions mixtes ... g/km	---
21. Code du moteur inscrit sur le moteur:	TSA200-120-250	2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides chargeables de l'extérieur	---
22. Principe de fonctionnement:	---	Consommation d'énergie électrique [pondérée, conditions mixtes]	272 Wh/km
23. Électrique pur:	---	Autonomie en mode électrique	61 km
23.1. Véhicule [électrique] hybride:	---	3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s):	---
24. Nombre et disposition des cylindres:	---	3.1. Code général de la ou des éco-innovations :	---
25. Capacité du moteur:	---	3.2. Total des réductions d'émissions de CO2 obtenues grâce à la ou aux éco-innovations	---
26. Carburant:	---	50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	non
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable	---	51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5:	---
26.2. (Bicarburant uniquement)Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B---	---	52. Remarques :	---
27. Puissance maximale	---		---
27.1. Puissance nette maximale : ---kW à ---tr/min (moteur à combustion interne)	---		---
27.2. Puissance horaire maximale:	6,8 kW (moteur électrique)		---
27.3. Puissance nette maximale:	16,6 kW (moteur électrique)		---
27.4. Puissance maximale sur 30 minutes:	10 kW (moteur électrique)		---
28. Boîte de vitesses (type):	---		---
29. Vitesse maximale:	---		---
30. Voie des essieux:	45 km/h		---
1. 1.	1021 mm		---
2. 2.	1021 mm		---
35. Combinaison pneumatiques/roues :	---		---
155R13 91N, 4J13 ETO ou 155R13 90Q, 4J13 ETO	---		---
36. Connexions pour le freinage de la remorque :	---		---
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque:	---		---

Spécifications régionales :
France
N10GPLCT003X080



Route de VILLENEUVE - 47320 BOURRAN
Tél. 05 53 79 39 39 - Fax 05 53 79 30 40
GOUPIL INDUSTRIE
S.A. au capital de 263 000 €. Siret 421 204 841 00043
Cofin. APE 0919 2 - RCS Agen 421 204 841
N° TVA Intracommunautaire FR 22 421 204 841